



Absence de fondations sur une construction

Par **OUKHALLOU**, le **10/02/2011** à **11:34**

Bonjour,

En août 2008, mon mari et moi même avons acheté une maison à Neuilly Plaisance, au bout d'une année nous avons constaté une fissure intérieur et extérieur sur une partie rajoutée à la construction initiale de la maison.

Nous avons fait constater le sinistre à notre assureur, qui nous répond le sinistre ne présente aucun caractère accidentel, donc n'est pas pris en charge.

Question :

Vers qui devons nous retourner pour réparation de ce sinistre ?

Cela peut-il être considéré comme du vice caché ?

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Par **mimi493**, le **10/02/2011** à **15:01**

[citation]En août 2008, mon mari et moi même avons acheté une maison à Neuilly Plaisance[/citation],
Au plateau ?